N° 2019 - AR03

Janvier 2019

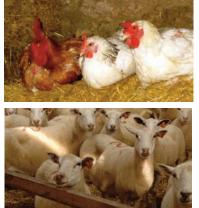
AGRESTE Centre-Val de Loire

Analyses et résultats











Les pratiques d'élevage en 2015







LA
CONDUITE
DES
EXPLOITATIONS
CAPRINES

EN CENTRE-VAL DE LOIRE



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Le Centre-Val de Loire est la troisième plus importante région d'élevage caprin. Les exploitations se concentrent dans le sud régional. Depuis 2010, le cheptel caprin diminue alors même que les exploitations caprines détiennent de plus en plus de chèvres. En 2015, les trois quarts produisent sous signe officiel de qualité, mais moins de la moitié possède un atelier de transformation. Nos chèvres gambadent peu dans les prés et sont moins souvent vaccinées qu'au niveau national. Elles ont une alimentation diversifiée : du foin, complété de maïs grain et aliments composés complets pour l'essentiel. Leur entretien exige 7 heures par jour en moyenne, dont 3 heures pour la traite. Seulement un tiers des éleveurs s'octroie un peu plus de 4 jours de congés dans l'année.

Le cheptel régional est composé de trois quarts de chèvres, d'un cinquième de chevrettes et de cinq pour cent d'autres caprins. Le Centre-Val de Loire, avec un cheptel de 135 000 têtes, se situe loin derrière la Nouvelle Aquitaine (433 000 bêtes), mais occupe la troisième place du podium national, tout juste devancé par les Pays de la Loire (136 000 têtes). Néanmoins, le cheptel moyen des exploitations du Centre-Val de Loire (242 têtes) est inférieur à la moyenne nationale (292 têtes). Les élevages caprins de Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire sont nettement plus grands, avec une moyenne respective de 413 et 450 caprins par exploitation.

Un cheptel caprin concentré dans le sud régional

Les exploitations caprines se répartissent de manière inégale sur le territoire : elles sont concentrées dans l'Indre, l'Indre-et-Loire et le Cher. Ces départements accueillent l'essentiel des 5 zones d'appellation d'origine protégée (AOP) que sont le « Sainte-Maure-de-Touraine », le « Selles-sur-Cher », le « Crottin de Chavignol », le « Valençay » et le « Pouligny-St-Pierre ». Les AOP couvrent également une (petite) partie des territoires du Loir-et-Cher et du Loiret. Ainsi, au 31 décembre 2015, on ne dénombre pas moins de

44 000 têtes dans l'Indre, 41 000 dans l'Indre-et-Loire et le cheptel caprin atteint près de 30 000 bêtes dans le Cher, soit le double de celui du Loir-et-Cher. Par rapport à 2010, le cheptel caprin a diminué d'un cinquième. Parallèlement, la région perd un tiers de ses exploitations caprines. Ainsi, le nombre moyen de têtes par exploitation tend à augmenter : plus de 240 au 31 décembre 2015, contre 200 cinq ans plus tôt.

La structure juridique de l'exploitation diffère selon la taille du cheptel

La forme d'exploitation individuelle est la plus répandue. Les élevages plus conséquents passent sous forme sociétaire (EARL ou autre). Regroupements d'exploitations, les GAEC ont les cheptels les plus importants. Avec près de 40 % des exploitations chacun, les statuts d'EARL et d'exploitants indi-

viduels sont les plus fréquents. Mais le troupeau détenu par les EARL représente plus de 4 chèvres sur 10, contre 3 sur 10 en exploitation individuelle. Les GAEC possèdent plus du quart du cheptel régional, alors qu'ils ne représentent que 18 % des exploitations caprines.

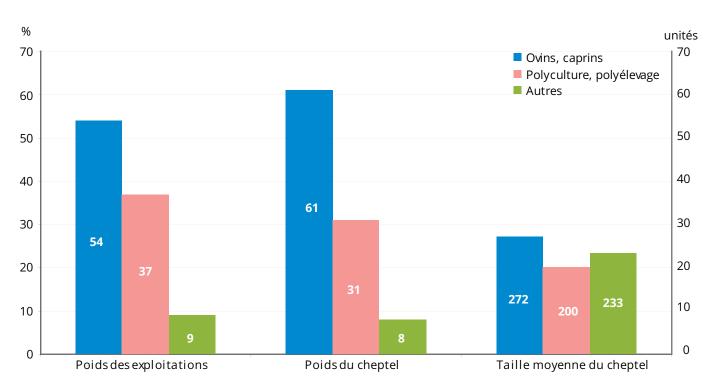
GAEC: moins d'une exploitation sur cinq mais plus d'un quart du cheptel

	Poids du cheptel	Taille moyenne du cheptel	Poids des exploitations
Exploitant individuel	28 %	178	38 %
GAEC	26 %	345	18 %
EARL	41 %	253	39 %
Autres statuts	5 %	274	5 %
Ensemble des exploitations	100 %	242	100 %

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Par ailleurs, plus de la moitié des exploitations est spécialisée dans l'élevage « ovins, caprins ». Ces exploitations possèdent près des deux tiers du cheptel avec une moyenne de 272 têtes.

Plus de la moitié des exploitations est spécialisée dans l'élevage caprins



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Production de lait



Des chèvres essentiellement sous signe officiel de qualité

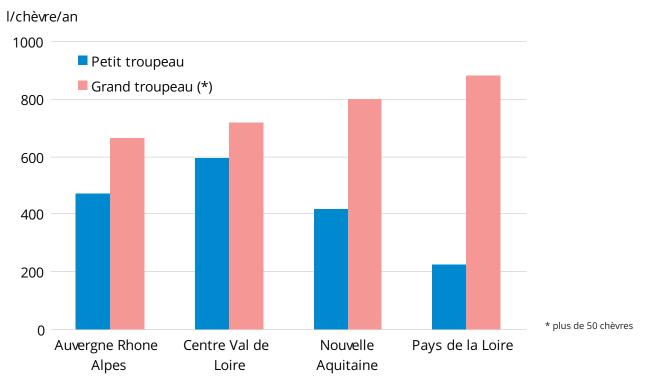
Trois exploitations sur quatre sont engagées dans une démarche de production sous un signe officiel de qualité (AOP, IGP, label rouge, hors certification agriculture biologique). Elles représentent 80 % du cheptel. Le Centre-Val de Loire est de loin la première région en matière de cheptel produisant sous signe de qualité, bénéficiant de 5 des 9 AOP nationales. Les exploitations certifiées bio ou en conversion restent marginales (3 %).

Les chèvres sous signe de qualité

	% du nombre de chèvres
Centre-Val de Loire	80
Auvergne Rhône Alpes	34
Occitanie	27
Bourgogne Franche Comté	25
Corse	17
Nouvelle Aquitaine	13
Pays de la Loire	8
Bretagne	7

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Production laitière



Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Les deux tiers des exploitations possèdent une salle de traite fixe côte à côte ou par l'arrière. Une exploitation sur sept est équipée d'une salle de traite fixe en épis : elle possède le meilleur rapport coût/efficacité pour les troupeaux de taille moyenne. Les salles de traite rotatives sont les plus

efficaces pour les troupeaux de taille importante, et mieux adaptées aux éleveurs laitiers devant traire un très grand nombre de chèvres : 6 % des exploitants en disposent, pour des troupeaux de 291 chèvres en moyenne.

Des salles de traite fixe côte à côte ou par l'arrière pour les deux tiers des exploitations

Poids des exploitations avec :	Ensemble	
Salle de traite fixe côte à côte ou par l'arrière	66 %	
Salle de traite fixe en épis	14 %	
Salle de traite fixe en tunnel	8 %	
Salle de traite fixe rotative (rotolactor)	6 %	

Source : Agreste - Enquête sur les pratiques d'élevage 2015

À peine une exploitation sur deux détient un atelier de transformation. La vente directe concerne essentiellement les autres produits laitiers (fromages et yaourts). Seulement 4 % des exploitants vendent du lait en direct et 2 % de la viande.

Moins d'une exploitation sur deux transforme son lait

	Ensemble	Dont sous signe officiel de qualité	
		Oui	Non
Poids des exploitations sous signe de qualité (AOP, Label rouge, IGP)		74 %	26 %
Poids du cheptel chèvres (AOP, Label rouge, IGP)		80 %	20 %
Poids des exploitations labellisées Bio	3 %		
Poids du cheptel labellisé Bio	2 %		
Production lait par chèvre (litres/an)	715	732	648
Poids des exploitations caprines avec un atelier de transformation	44 %	27 %	17 %
Vente directe de viande (% des exploitations)	2 %		2 %
Vente directe de lait (% des exploitations)	4 %	3 %	1 %
Vente directe d'autres produits laitiers (% des exploitations)	43 %	26 %	17 %
Vente directe d'aucun produit (% des exploitations)	55 %	46 %	9 %
Poids des exploitations qui font pâturer leurs chèvres	29 %	20 %	9 %
Poids du cheptel chèvres en pâture	16 %	11 %	5 %

Source : DRAAF Centre - Val de Loire, enquête pratiques d'élevage 2015

Conditions de vie



Les chèvres plus souvent en bâtiment qu'en pâture

Plus de quatre exploitations sur dix hébergent leurs caprins dans 2 bâtiments distincts et plus d'un tiers dans un seul bâtiment. Une exploitation sur cinq sous signe de qualité héberge les caprins dans trois bâtiments et plus.

Deux bâtiments dédiés aux caprins dans plus de 4 exploitations sur 10

Nombre de bâtiments	Ensemble	Dont sous signe officiel de qualité	
		Oui	Non
1	36 %	24 %	12 %
2	42 %	32 %	10 %
3 et plus	22 %	19 %	3 %

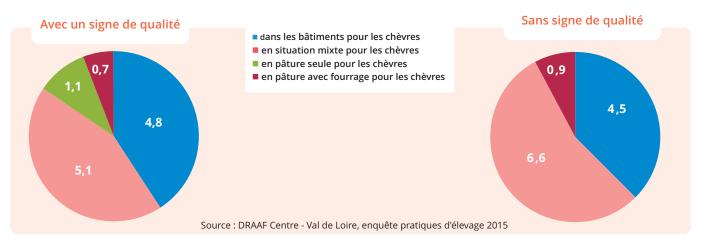
Source : DRAAF Centre - Val de Loire, enquête pratiques d'élevage 2015

L'alimentation des bâtiments en eau est essentiellement pourvue par le réseau d'eau potable dans plus de neuf exploitations sur dix. Très peu d'exploitations sont équipées de système de surveillance électronique (alarmes, caméras) : moins de 3 %.

Si un peu moins de trois exploitations sur dix font pâturer leurs chèvres, il s'agit plutôt de petits troupeaux, car ce ne sont que 16 % des chèvres qui pâturent en Centre-Val de

Loire (contre 40 % en France). Lorsqu'elles pâturent, elles passent près de six mois en situation mixte (bâtiment et pâture) et un peu plus d'un mois au pré seul, lors du tarissement. Les mois d'hiver sont passés exclusivement dans les bâtiments. Les chèvres qui produisent sous signe de qualité passent un peu plus de temps en pâturage exclusif, mais moins en situation mixte. Les temps de bâtiment exclusif sont équivalents pour les deux modes de production.

Temps moyen en mois dans les bâtiments et en pâture



Santé des Chèvres



Seulement la moitié du cheptel est vaccinée

Dans un tiers des exploitations, un espace est dédié aux animaux malades, afin de les isoler et ainsi limiter la contamination des autres.

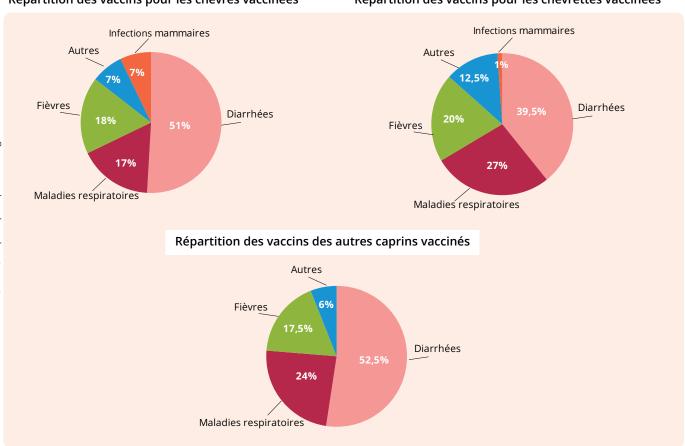
Le parage est pratiqué sur presque tous les animaux, il est avant tout préventif dans trois exploitations sur quatre. Plus de neuf caprins sur dix sont écornés par cautérisation, sans analgésique dans la majorité des cas. Cette opération d'écornage est réalisée par le chef d'exploitation pour la plupart des troupeaux (huit sur dix), le recours à un vétérinaire étant plutôt rare.

Le cheptel est vacciné à 46 %, soit 10 points de moins que la moyenne française. Par ailleurs, la proportion d'éleveurs vaccinant est identique au niveau national (42 %).

Les exploitants qui vaccinent le font systématiquement (95 % des cas), en particulier sur les chevrettes et dans une proportion deux fois moindre sur les chèvres. Ils vaccinent presque exclusivement par injection, avant tout contre les diarrhées, pour protéger leur descendance contre les fièvres, les maladies respiratoires, et enfin contre les infections mammaires.

Répartition des vaccins pour les chèvres vaccinées

Répartition des vaccins pour les chevrettes vaccinées



La moitié du cheptel caprin est protégée contre les parasites internes : un tiers l'est de façon régulière, un sixième de manière ponctuelle. L'administration du traitement par voie orale est la plus usitée (36 % du troupeau). En revanche, la lutte contre les parasites externes est moins courante : à peine un tiers du troupeau est protégé. Le mode d'application des traitements anti-parasitaires externes le plus répandu est l'application cutanée ("pour on") : un quart du cheptel est ainsi traité, la plupart du temps par l'exploitant lui-même.

Source : DRAAF Centre - Val de Loire, SRISE, enquête pratiques d'élevage 2015

Alimentation



Une alimentation diversifiée pour nos chèvres

La ration d'une chèvre est en grande partie composée de fourrages conservés : foin, enrubannage, ensilage. Elle est ensuite complétée par des concentrés, aliments plus riches, tels que des céréales, protéagineux, tourteaux, L'enquête ne permet pas de déterminer précisément la quantité de fourrage consommée par chèvre.

Quels aliments concentrés mangent nos chèvres?

(unité : kg /an /chèvre)	L'ensemble des chèvres		
(unite . kg /an /chevie)	Achetée	Produite	Total
Maïs grain	52	85	137
Aliments composés complets	106		106
Orge	3	37	40
Autres céréales (avoine, triticale)	3	32	35
Aliments composés partiels	35		35
Tourteaux de soja	23	2	25
Luzerne déshydratée	16	1	17

Source: DRAAF Centre - Val de Loire, SRISE, enquête pratiques d'élevage 2015

La ration annuelle des chèvres est de l'ordre de 100 kg pour les aliments composés complets et de 35 kg pour les aliments composés partiels. Ces aliments sont complétés par 236 kg de céréales (maïs grain, orge, autres céréales), de coproduits de betterave sucrière (pulpe et mélasse), à hauteur de 8 kg. Les protéines sont apportées par les tourteaux (soja, colza, lin) représentant 41 kg/an, la luzerne déshydratée (17 kg) et les protéagineux (15 kg). Des sources de lipides sont également intégrées dans les rations : 15 kg de graisses et huiles et 2 kg de graines d'oléagineux sont ingérés par une chèvre chaque année. Les compléments minéraux et vitaminés viennent compléter l'ensemble : près de 5 kg par an par chèvre, et des produits azotés, additifs, sels minéraux et pré-mélanges pour 4 kg annuels.

Une part non négligeable d'exploitations caprines est totalement dépendante des achats de concentrés. En effet, plus d'une exploitation caprine sur cinq ne produit aucun concentré pour ses animaux, et ne fait consommer à ses chèvres que des aliments achetés, qu'ils soient composés ou bruts. Ces exploitations disposent pourtant de 16 ha de céréales en moyenne et de surfaces en maïs fourrages, mais leurs produits sont utilisés sur d'autres ateliers herbivores de l'exploitation ou vendus. Sans signe de qualité, donc sans contrainte sur l'origine des aliments donnés aux chèvres, cette proportion est même deux fois plus forte, avec plus de 2 exploitations sur dix qui achètent la totalité de leurs aliments concentrés.

Les cahiers des charges des signes de qualité sont exigents sur l'origine des aliments : les exploitations concernées ont moins recours à l'achat exclusif, pour éviter de dépendre des approvisionnements et des aléas des cours des matières premières du périmètre géographique. Seules 15 % d'entre elles prennent ce risque.

Les exploitations de polyculture élevage sont celles pour lesquelles l'autonomie en concentré est la plus grande, avec la moitié du concentré produit sur l'exploitation, contre un gros tiers dans les spécialisées en caprins. Elles disposent des plus grandes surfaces cultivées.

La très grande majorité des élevages caprins régionaux ont accès à l'eau du réseau dans les bâtiments : 92 %, contre 76 % au niveau national. Au pré, l'eau du réseau est également plus souvent utilisée pour abreuver les caprins. Ceux qui disposent de sources privées pour les abreuver font majoritairement des analyses de l'eau, qu'elles soient physico-chimiques (55 % des exploitations) ou bactériologiques (68 % des élevages).

Temps de travail



Beaucoup de temps passé, dont la moitié consacrée à la traite

En moyenne, deux personnes s'occupent du cheptel caprin et y consacrent près de sept heures par jour. La traite est chronophage : un peu plus de trois heures. Pour l'alimentation, il faut compter deux heures et un peu plus d'une heure pour les soins. Enfin, un peu moins d'une heure est consacrée à l'entretien, la réparation, le nettoyage des bâtiments et au technicien au sujet des caprins.

Près de 7 h par jour pour s'occuper des caprins dont près de la moitié pour la traite

Temps total de toutes les tâches en bâtiment	6,9
Temps total (en heures) consacré aux autres tâches en bâtiment	0,7
Temps total (en heures) consacré à la traite des animaux en bâtiment	3,1
Temps total (en heures) consacré aux soins des animaux en bâtiment	1,1
Temps total (en heures) consacré à l'alimentation des animaux en bâtiment	2,0
Nombre de personnes travaillant pour l'atelier caprins	2,1

Malgré ces tâches quotidiennes, un peu plus d'un tiers des personnes travaillant sur l'exploitation a pris quelques jours de repos pour une durée moyenne de 4,3 jours dans l'année. Lors de leurs absences, ces personnes font appel dans un premier temps au salarié (49 %) puis à l'associé ou le coexploitant (38 %), ou à la main d'œuvre familiale (29 %). Le recours à un service de remplacement reste rare : seulement un cinquième des personnes y fait appel.

Méthodologie de l'enquête :

L'enquête Pratiques d'élevage 2015 est une enquête nationale menée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. En Centre-Val de Loire, elle concerne tous les élevages de bovins, d'ovins, de caprins et de volailles mais exclut les porcins. Elle s'inscrit dans la suite de l'enquête « bâtiments d'élevage » datant de 2008, en élargissant les thématiques. Ainsi, celle-ci apporte des informations actualisées sur les bâtiments d'élevage, mais aussi sur les pratiques des éleveurs dans différents domaines, tels que l'alimentation, la biosécurité, la santé et le temps passé par les exploitants pour s'occuper de leurs animaux.



Le questionnaire est organisé autour des thématiques suivantes :

- ▶ données de cadrage sur l'exploitation,
- conditions de logement des animaux,
- gestion des effluents,
- alimentation des animaux,
- pratiques sanitaires.
- bien-être animal,
- ▶ main-d'œuvre.

L'unité enquêtée est une exploitation agricole détenant un élevage d'une espèce donnée (bovins, ovins, caprins, volaille de chair, poules pondeuses), avec un effectif minimum pour l'une au moins de ces espèces. Ces seuils d'effectifs sont déterminés afin de ne retenir que les exploitations « professionnelles » :

- bovins : au moins 10 vaches allaitantes ou 50 bovins (Pour mémoire, en 2008, les exploitations enquêtées détenaient au moins 10 vaches laitières ou 5 vaches nourrices ou un total de 30 bovins).
- ▶ ovins : au moins 25 brebis ou 100 ovins
- caprins : au moins 25 chèvres ou 100 caprins
- ▶ volailles : au moins 5 000 poules pondeuses ou 4 000 capacités équivalents poulets (avec la convention 1 dinde = 1,5 poulet).

La stratification pour la sélection des élevages repose sur les variables suivantes :

- le département de localisation de l'élevage,
- ▶ le type d'élevage dominant : vaches laitières, vaches allaitantes, engraissement de veaux de boucherie ou engraissement de jeunes bovins,
- la classe de taille des effectifs de l'espèce enquêtée (classes de taille spécifiques pour chaque département).



Pour en savoir plus :

http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/pratiques-d-elevage/enquete-pratiques-d-elevage-en/









Agreste: la statistique agricole

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Service régional de l'information statistique et économique

Cité administrative Coligny
131, rue du faubourg Bannier
45042 Orléans Cédex 1
Tél : 02 38 77 40 60 - Fax : 02 38 77 4 .69
Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Site : draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Directrice de publication : Christine GIBRAT Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON Rédacteur : Serge LEPROVOST, Gaëtan BUISSON Secrétaire de rédaction : Pascal CONNIN Composition : Florence FAURE

Composition : Florence FAURE Crédits photo : ©Pascal.Xicluna/Min.Agri.Fr ©Draaf Centre-Val de Loire Parution : Janvier 2019

Dépôt légal : à parution

Prix: 2,50 €

ISSN: 2496-5545

